

Rhône-Alpes dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONCUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de la région Rhône-Alpes
- Au sein de la Préfecture de la région Rhône-Alpes, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/*F. Roiter*, CCE, Documentation française/*D. Vienney*, Euréka Slide/*Gio*, Direction des Routes/*E. Bénard*, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/*M. Breton*
Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de *L. Koechlin*, p.7 Campagne, Campagne/*Taurus*, p.10 Campagne, Campagne/*Pambour*, p.11 Ville de Saint-Etienne/*C. Bruchet*, p.12 CCE, p.13 Documentation française/*J.P. Bajard*, p.14 Direction des Routes/*J.L Rigaux*.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
Rhône-Alpes, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne	7
- Une forte augmentation des concours financiers	
- Les réalisations de la phase 1989-1993	
La participation aux autres politiques européennes	12
- Coopération interrégionale	
- Education et formation	
- Recherche-développement	
Les perspectives pour 1994-1999	13
Glossaire	15
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

- ***l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

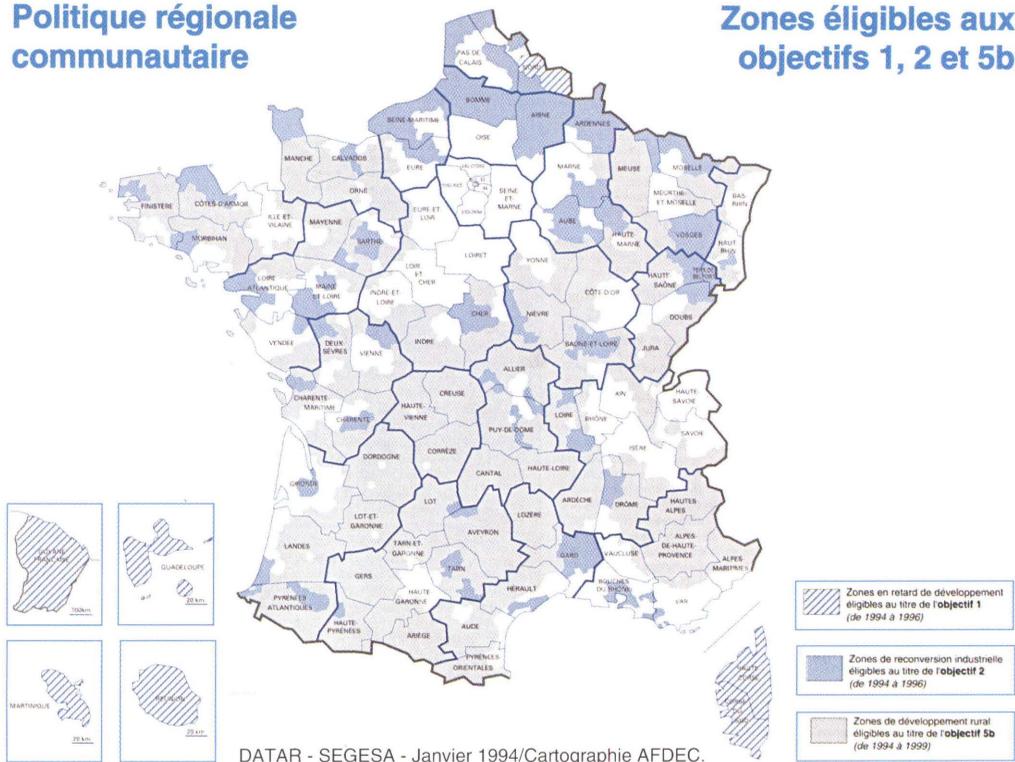
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainaut, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DATAR - SEGESA - Janvier 1994/Cartographie AFDEC.

DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

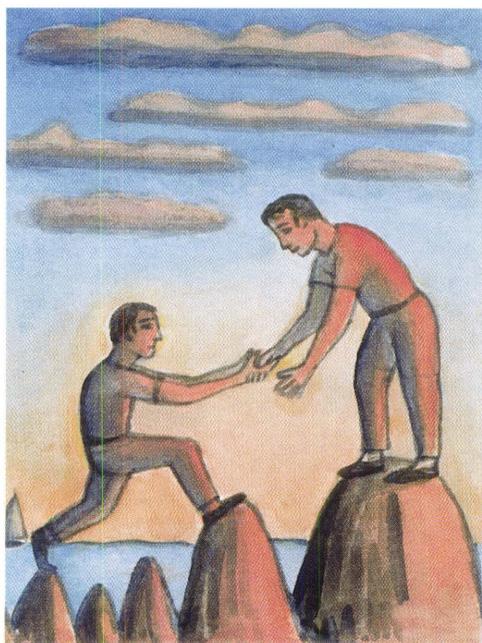
En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... **DES COOPÉRATIONS MULTIPLES**

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Rhône-Alpes est d'abord l'une des régions économiquement les plus puissantes de l'Union européenne, avec 9,3% du Produit intérieur brut (PIB) de la France (2^e rang derrière l'Île-de-France), équivalant à deux fois celui du Portugal, et un PIB par habitant qui atteint le niveau 113 pour une moyenne communautaire de 100. C'est ensuite un espace stratégique de premier ordre dans l'organisation territoriale de l'Europe. Région frontalière de l'Italie et de la Suisse, Rhône-Alpes est ouverte sur l'Europe du nord et sur le Grand Est européen, tandis qu'elle contrôle, au sud, l'accès à l'Arc Méditerranéen et assure, d'ouest en est, la transition entre l'Europe atlantique et l'Europe alpine.

Rhône-Alpes est aussi un poids lourd démographique et un ensemble économique performant et diversifié. Depuis 1982, la population a augmenté de près de 400 000 habitants, dont 40% par excédent migratoire, et approche actuelle-

ment 5,4 millions de personnes. Le palmarès économique est éloquent, avec des activités de base puissantes telles que l'énergie, la chimie, le textile, l'agroalimentaire ; des branches traditionnelles orientées vers la qualité et très flexibles, enfin, des positions avancées dans la recherche et les activités de pointe, biotechnologie, plasturgie, informatique, et un secteur touristique mondialement réputé : Rhône-Alpes est la première région du monde pour les sports d'hiver.

La région n'est pas épargnée par la crise, qui s'est manifestée plus tard qu'ailleurs, mais qui affecte durement certaines branches et certains bassins d'emploi ; le taux de chômage a désormais rejoint la moyenne nationale. Cependant, Rhône-Alpes a maintes fois fait preuve de ses capacités d'adaptation et affiche, face à ces difficultés, de nouvelles ambitions économiques et européennes.

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

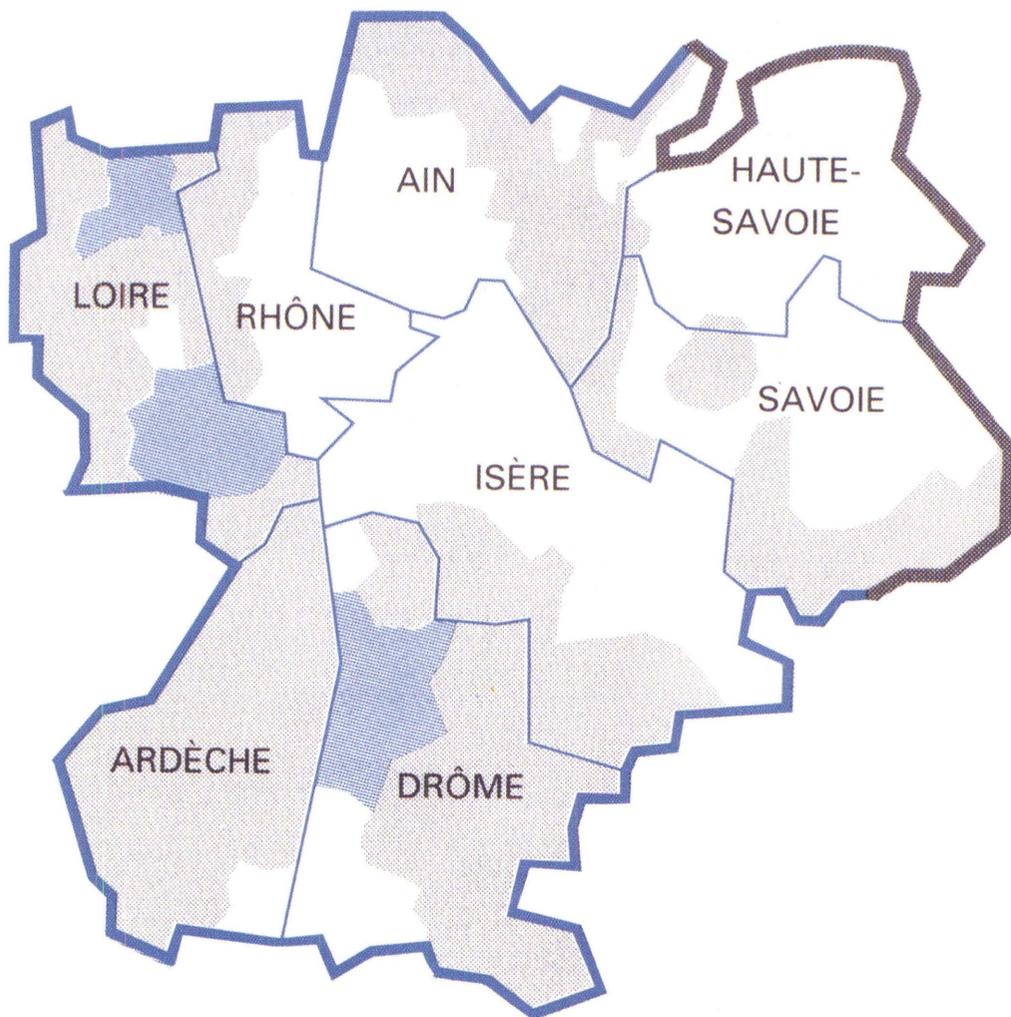
■ UNE FORTE AUGMENTATION DES CONCOURS FINANCIERS

Les interventions communautaires appuient les politiques de développement mises en

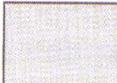
œuvre par l'Etat et la région. De 1986 à 1989, l'Europe a contribué au redéploiement industriel de la région, en aidant par exemple le secteur textile-habillement et le développement de la technopole de Saint-Etienne. De

REGION RHÔNE-ALPES

ZONES ELIGIBLES AUX OBJECTIFS 2 et 5b (1994-1999)



 Zones de reconversion industrielle éligibles au titre de l'**objectif 2**
(de 1994 à 1996)

 Zones de développement rural éligibles au titre de l'**objectif 5b**
(de 1994 à 1999)

1986 à 1992, les **Programmes intégrés méditerranéens** (PIM), ont aussi bénéficié aux départements de l'Ardèche et de la Drôme, afin de les aider à faire face à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté. La phase d'intervention des fonds structurels 1989-1993 a suivi, mettant en œuvre trois principaux instruments :

- le **programme opérationnel objectif 5b**, qui vise au soutien et au développement des zones rurales fragiles ;
- le **programme opérationnel objectif 2**, qui participe à la reconversion des zones d'emploi industriel et urbain touchées par la crise ;
- les **programmes d'initiative communautaire** (PIC), adaptés à des objectifs spécifiques, en particulier EUROFORM, HORIZON, LEADER, NOW, RECHAR.

Les dispositions retenues pour la phase 1994-1999 prennent en compte les effets régionaux de la crise et se traduisent par une extension des espaces éligibles et par une contribution financière pratiquement doublée :

Les fonds attribués à la région au titre de l'**objectif 5b** passent de 455 millions de francs pour 1989-1993, à 1 140 millions de francs pour 1994-1999. L'éligibilité est étendue à de nombreux cantons ruraux, en particulier dans le département de la Loire, l'ouest du département du Rhône (monts du Charolais, du Beaujolais et du Lyonnais), aux cantons fragiles de la basse Isère (plateau de Chambaran), au sud de la Savoie et à l'ouest de la Savoie et de la Haute-Savoie. Au total, les zones éligibles se répartissent sur les huit départements et intègrent ainsi une population qui a quasiment doublé (790 000 personnes).

Pour ce qui est de l'**objectif 2**, concernant l'aide aux bassins d'emploi industriel en difficulté, le bassin d'emploi de Saint-Etienne est reconduit et deux nouvelles zones sont déclarées éligibles : celle de Valence (238 000 habitants), avec la totalité des cantons de Valence, de Bourg-de-Péage, de Bourg-lès-Valence, de Loriol-sur-Drôme, de Portes-lès-Valence, de Romans-sur-Isère, de Tain-l'Hermitage et une partie des cantons de Chabeuil, Crest et Saint-Vallier ; celle de

Roanne (105 000 habitants), qui correspond à la ville et aux cantons de Perreux et Charlieu. Désormais, des zones où vivent 830 000 personnes sont touchées par ces interventions et les concours financiers ont plus que doublé, passant de 318 à 658 millions de francs pour la première phase 1994-1996.

■ LES REALISATIONS DE LA PHASE 1989-1993

Entre 1989 et 1993, l'Union européenne a consacré 1,3 milliard de francs au développement de Rhône-Alpes.

En matière de **développement rural**, les fonds affectés au titre de l'objectif 5 b se sont élevés à 455 millions de francs, principalement consacrés aux aménagements agricoles et forestiers, à l'aide aux entreprises, ainsi qu'à la diversification de l'activité dans les campagnes et au développement du tourisme. Ces actions se sont appliquées aux zones rurales fragiles de la Drôme et de l'Ardèche ainsi qu'aux cantons montagnards du sud de l'Isère (Clelles, Corps, Mens, La Mûre, Monestier-de-Clermont et Valbonnais), aux zones du Revermont et du Bugey, dans l'Ain. Elles ont été menées selon les axes suivants :

- **mise en valeur des ressources agricoles et forestières** avec, en particulier, les aménagements fonciers, les travaux d'hydraulique agricole, les mesures de modernisation des exploitations, la valorisation des ressources forestières et l'amélioration de leur gestion, ainsi que l'entretien des espaces en voie d'abandon. Le canton de Corps, dans l'Isère, a par exemple été doté de 1,34 million de francs, pour des améliorations agro-sylvopastorales et pour la restauration de terrains de montagne ; les CUMA de Belley et Ceyzerieu ont reçu plus de 1 million de francs pour l'acquisition de matériel agricole, alors que 2 millions de francs ont été affectés à la création d'une scierie-école à Cormaranche-en-Bugey. Les concours du FEoGA dans la filière lait et viande et dans la sylviculture ont atteint 60 millions de francs, le Fonds contribuant en outre à la modernisation de près de 2 500 exploitations, à l'installation de 670 jeunes agriculteurs et versant des aides compensatrices à une ving-

taine de milliers d'exploitants des communes les plus défavorisées ;

- **le soutien aux entreprises et à l'artisanat en milieu rural** permet une revitalisation des cantons les plus fragiles et une diversification de l'activité des campagnes. Ainsi, 3 750 000 francs ont été alloués pour la modernisation de la coopérative fruitière de Chanabel, dans l'Isère ; les salaisons de Saint-André-sur-Vieux-Jonc, dans l'Ain, bénéficiant d'un concours de 2,435 millions de francs. Dans le secteur de Trièves-Valmontheys l'accent a été mis sur l'aménagement de zones d'activités et l'appui à l'implantation d'entreprises artisanales, alors que le FEDER a participé à l'agrandissement de la zone artisanale de Corps et à la mise en place d'un service informatique à l'usage des PME ;

- **le développement du tourisme** passe par la valorisation du patrimoine, l'augmentation des capacités d'hébergement, la promotion et la commercialisation du produit touristique, mais aussi par la préservation et la réhabilitation de l'environnement. Des aides ont été accordées aux exploitations pour développer l'accueil à la ferme, aux communes pour aménager des équipements (plans d'eau, bases de loisirs dans le district de Montrevel-en-Bresse), à des



Le Parc naturel régional du Vercors

zones plus vastes, comme le plateau d'Hauteville-Brénod, où les équipements pour le ski de fond et la randonnée équestre ont été renforcés. Des subventions ont aussi été versées aux agriculteurs pour entretenir les zones menacées par la friche : une centaine de conventions ont ainsi été signées avec des exploitants du Parc régional du Vercors, pour une enveloppe annuelle de 375 000 francs ;

- toutes ces actions sont accompagnées d'une politique de **valorisation des ressources humaines**. Le FSE intervient ainsi en matière d'aide à l'emploi, de formation professionnelle, pour élever le niveau de qualification, généralement faible dans les zones rurales. De 1989 à 1993, il a consacré environ 70 millions de francs à ces programmes, qui ont bénéficié à 14 000 actifs des campagnes de Rhône-Alpes.

Les Programmes intégrés méditerranéens (PIM) de l'Ardèche et de la Drôme ont constitué un volet important des actions communautaires dans la région. Au cours de la première phase de programmation (1986-1988), 98,5 millions de francs ont été engagés pour les deux départements, la dotation globale pour la phase 1989-1992 s'élevant à 296,2 millions de francs. Le développement agricole, aide aux exploitations, aménagement des structures, soutien des activités agroalimentaires, a bénéficié de 58% de ces fonds, 22% allant aux actions en faveur de l'industrie et de l'artisanat

et 20% aux investissements touristiques.

L'aide à la reconversion industrielle, conduite au titre de l'objectif 2, s'est concentrée sur le bassin d'emploi de La Mûre et sur celui de Saint-Etienne, dont le taux de chômage est supérieur de trois points à la moyenne régionale.

Cet objectif a mobilisé près de 330 millions de francs pendant la phase 1989-1993 ; les concours cumulés entre 1981 et 1988 s'étaient élevés à 180 millions de francs. Trois types de mesures ont été mis en œuvre :

- **développement des entreprises**, comprenant les investissements productifs (création, extension, modernisation d'établissements), les investissements immatériels (services de

conseils, de transfert de technologie, de diffusion de l'innovation), l'équipement de centres de formation professionnelle ;

- **renforcement de l'attractivité de la région** par des opérations de requalification urbaine et industrielle, en particulier la reconquête et l'aménagement de friches, par l'amélioration de la desserte et la création de nouvelles zones d'activités ;
- **valorisation des ressources humaines** : aide à l'embauche, formation de chômeurs, soutien à la création d'entreprises, participation à la politique contractuelle, subventions au Fonds national pour l'emploi : le FSE a consacré plus de 60 millions de francs à ces mesures sur la totalité de la période.

Ces opérations ont rendu possible, entre autres, le développement de la technopole de Saint-Etienne, centrée sur la productique, implantée d'abord sur les 11 hectares de friches de la Compagnie française d'acières spéciaux, puis étendue à une nouvelle tranche de 18 hectares aménagés en 1989 et 1990. Ont vu le jour une Maison de la productique, une Ecole d'ingénieurs, un Institut supérieur de recherches productiques, un Centre technique des industries mécaniques, une Agence de développement de la productique appliquée. De nouveaux projets sont en cours de réalisation. Au total près d'une centaine d'entreprises et 2 000 emplois ont été créés sur la zone, modifiant l'image de marque traditionnellement négative de Saint-Etienne.

Les zones éligibles aux concours des fonds structurels de Rhône-Alpes ont enfin bénéficié de **programmes d'initiative communautaire**



La technologie de Saint-Étienne

(PIC), pour une enveloppe globale de 135 millions de francs sur l'ensemble de la période.

Rhône-Alpes a participé à l'initiative **INTER-REG** destinée aux zones frontalières des Etats de l'Union européenne. Un programme franco-italien concernant les départements de Savoie et de Haute-Savoie a été financé à hauteur de 167 millions de francs. Parallèlement, la Haute-Savoie et l'Ain se sont impliqués dans un programme franco-italien doté de 14,5 millions de francs.

Les bassins de Roanne et de Saint-Etienne, ainsi que le bassin de Valence ont été retenus au titre du programme **KONVER** et un financement de près de 60 millions de francs leur a été attribué.

Dans le cadre du programme **LEADER**, le Syndicat d'aménagement du Trièves (SAT), a obtenu un concours de 4,9 millions de francs pour appuyer l'action de diversification déjà entreprise dans la zone : assistance technique aux commerces, à l'artisanat, aux services, promotion du tourisme rural, aménagement de l'environnement sont les principaux axes du projet "Terre vivante", bénéficiaire de cette aide.

Grâce à **RECHAR**, pour la reconversion des régions charbonnières, le bassin minier de La Mûre, dans l'Isère, a été doté de plus de 30 millions de francs d'aides par le FEDER, le FSE et la CECA, pour l'aménagement de zones industrielles, la formation professionnelle et l'aide à la réadaptation des mineurs.

D'autres programmes doivent également être cités :

- dans le cadre d'**EUROFORM**, l'opération conduite à Saint-Etienne par le Syndicat métallurgique patronal de la Loire a permis de dispenser à 500 salariés 28 000 heures de formation, avec pour objectif l'amélioration de la compétitivité par la qualité (politique du "zéro défaut" pour les entreprises) ; le FSE a contribué à cette action pour un montant de 700 000 francs ;
- dans le cadre d'**HORIZON** (aide aux handicapés et défavorisés), le projet "Département Drôme", monté en partenariat avec l'Italie, la Belgique et l'Irlande, fort

d'une enveloppe de 2 millions de francs, renforce les politiques menées par le FSE dans les zones rurales et urbaines du département, en intervenant spécifiquement par des mesures d'insertion professionnelle des personnes handicapées. Par ailleurs, 600 000 francs ont été attribués au projet "GRETA Sud-Isère", monté avec l'Espagne, le Portugal et la Grèce, pour offrir des formations dans des branches créatrices d'emploi : tourisme, environnement, secteur paramédical ;



- dans le cadre du programme **NOW**, consacré à l'insertion professionnelle des femmes, la mission locale de la Drome provençale, à Nyons, aide à la formation des femmes et à la création d'activités qui leur sont destinées, dans 74 communes rurales fragiles du département. Cette opération, menée en partenariat avec la Grèce et l'Italie

où des dispositions du même ordre ont été prises, a bénéficié de 400 000 francs de la part du FSE.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

■ Rhône-Alpes est une région assez fortement impliquée dans les programmes communautaires de **coopération interrégionale**, dans les politiques de recherche-développement, d'éducation et de formation conduites dans l'ensemble des douze pays membres : avec 175 000 étudiants et 20 000 chercheurs la région dispose en effet du deuxième potentiel national après l'Ile-de-France et se classe dans les meilleurs rangs au niveau européen.

Les programmes de coopération interrégionale associent la région à une cinquantaine de partenaires européens, villes ou autres régions françaises et étrangères. Rhône-Alpes collabore ainsi aux projets suivants : "Commission des villes" (insertion professionnelle des personnes en difficulté en milieu urbain), "Polis" (coopération technique entre les villes dans la gestion des transports), "Transports interchange" (diffusion des pratiques en matière de réseaux d'échanges), "Agences de développe-

ment" (coopération pour le développement économique local), "Idée" (formation des dirigeants et cadres des entreprises d'insertion municipales), "Projet pilote urbain" (valorisation de l'héritage culturel des quartiers urbains).

■ Dans le domaine de **l'éducation et de la formation**, les universités et établissements d'enseignement de la région occupent une place active dans les grands programmes comme **ERASMUS** et **LINGUA**, qui permettent à plus de 2 500 étudiants de la région d'avoir accès chaque année à une formation universitaire dans un pays membre de l'Union européenne. Entre 1990 et 1992, quatorze subventions ont été attribuées à sept établissements d'enseignement supérieur, répartis entre Grenoble, Chambéry et Lyon, dans le cadre de l'action **Jean Monnet** qui soutient des enseignements sur l'intégration européenne à l'Université.

La région participe également aux programmes de formation professionnelle tels que **COMETT**, **FORCE** et **PETRA**, auxquels collaborent plus de 200 entreprises, une centaine d'organisations professionnelles et près de 70 établissements d'enseignement, afin que plus de 2 000 jeunes puissent acquérir chaque année une formation technique dans un autre Etat membre.

■ En matière de **recherche et de développement technologique**, plus de 262 industries et établissements participent avec des partenaires européens à 188 projets de recherche. La valeur de la contribution communautaire dans ce domaine dépasse 1 milliard de francs. Ces opérations impliquent la plupart des universités, établissements de recherche et laboratoires de la région, ainsi qu'une cinquantaine de grandes entreprises et une soixantaine de PME.

Ces partenaires sont très engagés dans des domaines de recherche où la région atteint une réputation internationale : programme **AIM** sur l'application des technologies informatiques au domaine de la santé, programme **ESPRIT**, avec en particulier les projets "Domotique", "Robotique", "Circuits intégrés" et "Formation des ingénieurs", programme **DRIVE** qui voit la collaboration de Lyon avec Amsterdam, Dublin, Londres,



L'Université de Lyon II

Munich et Stuttgart, en matière de circulation routière, programme **THERMIE**, enfin, qui engage huit établissements de la région dans des recherches sur l'énergie solaire.

LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

Rhône-Alpes est déjà une région fortement intégrée à la Communauté : ses échanges extérieurs en témoignent puisqu'elle réalise 62% de ses exportations et 67% de ses importations avec des pays membres, l'Italie, l'Allemagne et le Benelux étant ses trois premiers partenaires commerciaux. C'est aussi l'une des régions européennes les mieux desservies par un système de transport très performant, qui occupe une position maîtresse dans les échanges nord-sud et qui renforcera son rôle dans les échanges est-ouest, quand seront mises en service les liaisons transversales avec les

régions atlantiques et la desserte par le TGV Lyon-Turin-Milan.

Pour les années à venir, les orientations du développement de la région Rhône-Alpes ont été définies autour de plusieurs priorités. Tout d'abord, l'emploi et la formation qui seront financés par des crédits du FSE et le développement des PME-PMI, soutenu dans le cadre des objectifs 2 et 5b. Parallèlement, le cadre de vie bénéficiera de financements destinés tant au milieu rural (logement, aménagements et animations) qu'au milieu urbain (amélioration sur le tissu urbain,

développement social). Par ailleurs, la ville de Lyon a été retenue dans le cadre de la nouvelle initiative communautaire **URBAN** destinée notamment à soutenir le développement des zones urbaines confrontées à des difficultés économiques et sociales. Enfin, la culture, le patrimoine et

l'environnement feront eux aussi l'objet de soutiens communautaires. Les interventions communautaires pour la phase 1994-1999, étendues à 1 620 000 habitants de la région contre environ 900 000 auparavant, devraient contribuer à mener ces projets à bon terme.



“Cette Europe, pour qu’elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire.”

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FOEGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FOEGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional de Rhône-Alpes

78 route de Paris
BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
Tél : (16) 72 38 40 00
Fax : (16) 72 38 42 18

Préfecture de région de Rhône-Alpes

106 rue Pierre Corneille
69419 Lyon Cedex 3
Tél : (16) 72 61 60 60
Fax : (16) 78 60 49 38

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

31 rue Mazenod
69003 Lyon
Tél : (16) 72 61 60 60
Fax : (16) 78 60 41 37

Centre Régional d'Information Jeunesse

9, quai des Célestins
69361 Lyon Cedex 07
Tél : (16) 78 42 63 61
Fax : (16) 78 69 93440

Centre Régional d'Information Jeunesse

8, rue Voltaire
38000 Grenoble
Tél : (16) 76 54 70 38
Fax : (16) 76 42 34 00

Euro Info Centre

Chambre de commerce et d'industrie

16, rue de la République
69289 Lyon Cedex 02
Tél : (16) 72 40 57 46
Fax : (16) 72 37 94 00

Euro Info Centre

World Trade Center

5, place Robert Schuman
38000 Grenoble
Tél : (16) 76 28 28 40
Fax : (16) 76 28 28 35

Liste des correspondants BC-NET sur 3615 CEE

Sources d'Europe

Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE
 à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34